

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 21
Nombre de voix par procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés : 22
VOTE : Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°21/2023**

Date de la convocation du Comité syndical : vingt-huit septembre deux mille vingt-trois

Date de la séance du Comité syndical : vingt-quatre octobre deux mille vingt-trois

Membres présents : Éric PICARD (Président), Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Sébastien BLANC, Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Philippe CASTANIÉ, Jean-Pierre COMBAL, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Patrick GAYRARD, Jean-Paul ITIER, Noël LAFOURCADE, Jean-Pierre NEPTALI, Éric MALHERBE, Jérémy PIC, Benoit REVEL, David RODRIGUES, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAOU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Sébastien BANCAREL (CC Aubrac, Carladez et Viadène), Laurent BERTHELOT (Conseil régional), Thibaut DORADO (Agence de l'eau), Marie-Hélène PRIVAT, Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (EPTB Lot), Lionel FABRE, Élixa GRÉGOIRE, Lucie SALVIAC, Vincent THOMAS, Pierre-Etienne VIGUIER, Guillaume CANAR (SMLD).

Secrétaire de séance : Alexandre BENEZET

OBJET : Conventions de partenariat avec l'association Tarn-Aveyron au sujet de missions « Eau, Aménagement, Urbanisme »

L'association du bassin versant Tarn-Aveyron, a été créée en 2021, dans le but, notamment, de mutualiser certains moyens humains et matériel et de développer le partage des connaissances et des compétences à l'échelle des différents syndicats qui la compose. Elle a ainsi mis en place une mission d'accompagnement « Eau, Aménagement, Urbanisme », qu'elle propose aux Intercommunalités couvrant en partie le bassin Tarn-Aveyron.

Cette mission peut comprendre diverses tâches, selon les besoins (dans de cadre de la rédaction ou la révision de PLUI, notamment) :

- Mise à disposition de données cartographiques et d'études sur les enjeux de l'eau ou les risques,
- Analyse cartographique, croisement entre les données sur les enjeux et les zonages,
- Organisation d'atelier dans le cadre de Projets d'aménagement et de développement durables (PADD),
- Relecture et travail collaboratif sur les documents d'état des lieux, de zonage ou le règlement d'urbanisme.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation des informations, pour les collectivités à cheval sur le bassin du Lot, l'association Tarn-Aveyron propose, par le biais d'une convention multipartite, un accompagnement sur l'entièreté des collectivités intéressées.

La prise en charge financière de cette mission est intégralement supportée par chaque collectivité bénéficiaire, déduction faite des subventions.

Ainsi, il convient :

- d'autoriser le Président à signer les conventions associant l'association Tarn-Aveyron et les collectivités bénéficiaires, ainsi que tout autre document relatif à ce partenariat,
- d'associer le SMLD à la préparation et à la mise en œuvre de la mission « Eau, Aménagement, Urbanisme » sur les territoires concernés et intéressés,
- d'autoriser le SMLD, en tant que partenaire technique, à mettre à disposition ses données sur les enjeux de l'eau dans le cadre de cette mission.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 02 NOV. 2023

Bureau du courrier

Paraphe :

E.P.

page n°- 36 -

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions associant l'association Tarn-Aveyron et les collectivités bénéficiaires, ainsi que tout autre document relatif à ce partenariat,
- **ASSOCIE** le SMLD à la préparation et à la mise en œuvre de la mission « Eau, Aménagement, Urbanisme » sur les territoires concernés et intéressés,
- **AUTORISE** le SMLD, en tant que partenaire technique, à mettre à disposition ses données sur les enjeux de l'eau dans le cadre de cette mission.

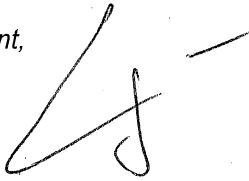
La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 02 novembre 2023

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 30 octobre 2023

Le Président,



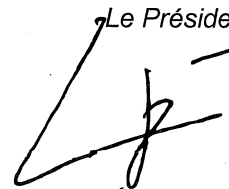
Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 02 NOV. 2023

Bureau du courrier

Le Président,



Éric PICARD

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@smlld.fr